

DÉLIBÉRATION N°2024-55

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté 2024-106 du 08 novembre 2024 relatif à la composition du conseil d'administration de Nîmes Université ;

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	23
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	19
<b>Membres présents ayant voix délibérative :</b>	18
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	1
<b>Quorum :</b>	12

Conformément aux dispositions de l'article 13 1° d) des statuts de l'EPE Nîmes Université approuvé par le décret susvisé et relatives à la composition du conseil d'administration,

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Les membres décident de donner un avis favorable à la liste proposée par le Directoire désignant six personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil d'administration en raison de leurs compétences scientifiques ou académiques :

- Monsieur Jean BLANCHARD, ancien médecin chef colonel du SDIS 30, ancien chef de service de santé et de secours médical et bénévole à la banque alimentaire.
- Madame Sandrine BAYLE, Enseignante chercheuse à l'Ecole des Mines d'Alès, responsable pôle formation, chercheuse dans le domaine des risques environnementaux.
- Madame Valérie COURTIN, directrice de l'Ecole de sage-femme, partenaire du Service de santé étudiant de l'université de Nîmes ;
- Madame Véronique PALMER, Directrice de l'Union départementale des associations familiales (UDAF 30) ;

- Monsieur David TEBIB, Président du Club USAM Nîmes Gard, chef d'entreprise FTP labo et Président de l'association « Tout est toujours possible » ;
- Monsieur ou Madame le Directeur / la Directrice Carré d'Art- musée d'art contemporain de Nîmes en attente de nomination.

Fait à Nîmes le 18 novembre 2024

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG